

Mesure	N° de l'objectif	Objectif	Actions à mettre en œuvre		Partenaires	Source de financement Etat	Financements			
			2023				2023			
							Département	Etat	Total pour l'objectif	Autres financements (Précisez la source)
<b>Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles</b>										
Rendre obligatoire l'entretien prénatal précoce (EPP)	1	Atteindre à horizon 2022 un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces au niveau national	Poursuite des actions menées par la PMI du Département	CPAM	FIR	77 625,00 €	77 625,00 €	155 250,00 €		
Généraliser les bilans de santé en école maternelle	2	Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé		Education nationale	FIR	53 302,50 €	53 302,50 €	106 605,00 €		
Augmenter le nombre de visites à domiciles et de consultations infantiles	3	Doubler au niveau national le nombre de visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables		Maternités, services de néo-natologie, professionnels libéraux	FIR	31 050,00 €	31 050,00 €	62 100,00 €		
	4	Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI, notamment jusqu'aux deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables		Maternités, services de néo-natologie, professionnels libéraux	FIR	214 762,50 €	214 762,50 €	429 525,00 €		
	5	Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans		Universités, syndicats des internes en médecine libérale	FIR	168 705,00 €	168 705,00 €	337 410,00 €		
Soutenir les actions innovantes en PMI	13	Soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique	- bilan 2022 - recrutement d'une assistante de service social - expérimentation sur le territoire du Grand Montauban - bilan en fin d'année pour perspectives d'évolution	Réseau périnatal Occitanie, services de maternité, de néonatalogie et de pédiatrie – CAMSP – CMP – CMPP – MDPH – professionnels de santé libéraux – services d'aide à domicile – différentes associations de soutien à la parentalité - CAF – MSA – CPAM – ARS	FIR	30 874,75 €	30 874,75 €	61 749,50 €		
<b>Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures</b>										
Renforcer les CRIP	6	Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation	- objectif d'augmenter le pourcentage d'IP traitées dans les 3 mois à 15% - maintien des contrats des professionnels recrutés pour respecter les délais de traitement	Etat	304	98 823,62 €	98 823,62 €	197 647,23 €		
Créer des dispositifs adaptés ASE / handicap	9	Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap	- installation des 3 places restantes - évaluation de l'action au 2e semestre 2023	ARS – Centre hospitalier de Montauban – MDPH – Établissements sociaux et médico-sociaux : MECS, CDEF, la Raison des ados, des représentants de familles d'accueil (assistants familiaux, référents de fonctionnement) – Education nationale	ONDAM	661 982,40 €	359 990,00 €	1 021 972,40 €		
<b>Conditions pour y parvenir</b>										
Renforcer la formation des professionnels	26	Renforcer la formation des professionnels	- démarrage des groupes à compter d'avril 2023 - formation de 4 groupes sur l'année	Organisme de formation Alfoldi	304	22 500,00 €	22 500,00 €	45 000,00 €		
<b>Engagement 4 : Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte</b>										
Répondre aux besoins territoriaux	29	Favoriser l'accès aux droits et l'autonomie des jeunes majeurs et anciens MNA sortants de l'aide sociale à l'enfance	- poursuite des orientations sur le dispositif	Soliha, Apprentis d'Auteuil, UDAF, Etat, ARS	304	590 960,69 €	590 960,69 €	1 181 921,37 €		

Récapitulatifs montants totaux 2023	Montant Etat sollicité	Montant CD
BOP 304	712 284,00 €	712 284,30 €
FIR	576 319,75 €	576 319,75 €
ONDAM	359 990,00 €	661 982,40 €
<b>total général</b>	<b>1 648 594,05 €</b>	<b>1 950 586,45 €</b>

<b>Part Conseil département</b>	<b>1 950 586,45 €</b>
---------------------------------	-----------------------